

DECRET N°2012-134 DU 7 JUIN 2012

portant nomination de Monsieur **Guy Elie HATTAB** en qualité de Conseiller Spécial à la promotion des investissements privés du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 mai 2012.

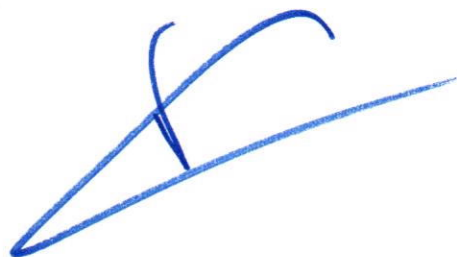
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Guy Elie HATTAB**, Consul Honoraire du Bénin à Korhogo (Côte d'Ivoire), est nommé Conseiller Spécial à la promotion des investissements privés du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Yayi.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MAEIAFBE 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA
3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-